

MOT DU MAIRE

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Avant l'adoption des prévisions budgétaires du prochain exercice financier, la loi prévoit que le maire de toute municipalité doit déposer un rapport sur la situation financière de celle-ci. Ce résumé fera donc un survol des résultats et des réalisations de l'exercice financier 2015, de ceux cumulés pour l'exercice en cours et des principales orientations de la prochaine année.



ANNÉE 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

- ❖ Le rapport de l'auditeur indépendant de la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 a été émis sans réserve. Ce rapport stipule que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Laurier-Station et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

États financiers

- ❖ L'exercice terminé le 31 décembre 2015 fait état de revenus de 4 004 457\$ comparativement à des dépenses s'élevant à 3 760 240\$. De plus, une somme de 318 000\$, provenant des surplus accumulés des années précédentes, a été affectée aux revenus de l'exercice 2015. L'année 2015 s'est donc terminée avec un surplus de 244 217\$.

Recettes supplémentaires

Plus de 180 700\$ se sont ajoutés aux revenus prévus dans le budget. Ces revenus supplémentaires proviennent particulièrement :

- ❖ des taxes foncières et compensations tenant lieu de taxes (suite à l'augmentation de la valeur foncière totale de la municipalité au cours de l'année);
- ❖ du produit de la vente de terrains de la réserve foncière;
- ❖ des revenus de subventions provenant de Recyc-Québec et Programme PIQM dans le cadre des travaux de la rue Jacques;
- ❖ des revenus de droits de mutation immobilière;
- ❖ des revenus d'amendes et pénalités;

Dépenses de fonctionnement moindres :

Près de 64 000\$ du budget de fonctionnement n'ont pas été dépensés, plus particulièrement :

- ❖ budget non dépensé en salaires et services techniques au niveau des services des loisirs ;
- ❖ dépenses prévues au budget 2015 et reportées à l'exercice 2016, soit :
 - intérêts sur règlement d'emprunt ;
 - sécurité civile - Premiers répondants ;

Faits saillants sur la situation financière

Fonds de roulement

- ❖ Le fonds de roulement constitué d'une somme de 325 000\$ sert à financer des dépenses en immobilisations pour un terme maximal de remboursement de dix années. De cette somme, 206 089\$ ont été utilisés pour financer des dépenses en investissements et 118 911\$ sont toujours disponibles. En 2016, le remboursement prévu au budget ramènera le solde disponible à 141 142\$.

Surplus accumulés

- ❖ Tenant compte du surplus de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, le surplus accumulé total se chiffre maintenant à 1 403 267\$. De ce surplus accumulé, une somme de 263 472\$ a été affectée à l'exercice 2016 afin d'équilibrer ce même budget. Dans sa résolution 111-12, le conseil a affecté, à même le surplus libre, une somme de 300 000\$ pour la réalisation de la phase II du boulevard Laurier Est. Par la résolution 133-15, le conseil a ramené cette somme de 300 000\$, déjà affecté à la réalisation de la phase II du boulevard Laurier Est à 200 000\$, pour ainsi affecter la somme de 100 000\$, à la réalisation d'un projet de Columbarium. Le conseil a également affecté, par la résolution 250-13 et à même le surplus libre, une somme de 48 440\$ afin de financer certains travaux relatifs à la mise aux normes des installations de l'eau potable de la Régie. De plus, le conseil a affecté par la résolution 052-14 et à même le surplus libre, la somme de 18 322\$ dans le but de venir ajuster le montant à refinancer d'un emprunt équivalent à une subvention à recouvrer du gouvernement du Québec. Le surplus libre se chiffre donc maintenant à 773 033\$.

Dépenses d'investissement

- ❖ Au cours de l'année 2015, la municipalité a procédé à des investissements totalisant plus de 785 500\$, dont 504 585\$ sont financés à même le fonds général, 134 780\$ à même le fonds de roulement, 28 432\$ par règlement d'emprunt, 20 398\$ par le surplus accumulé non affecté, 68 000\$ par des revenus provenant de subventions et 29 357\$ par des contributions d'organismes municipaux et autres organismes. Le financement des investissements en cours sera assumé par des revenus provenant de ventes de terrains. Les principaux investissements sont les suivants :

- ❖ Finalisation des travaux d'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable ;
- ❖ Poursuite de la mise à niveau des équipements de l'usine d'épuration des eaux usées et du poste de pompage principal ;
- ❖ Travaux de plans et devis pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux usées et du poste de pompage ;
- ❖ Réalisation d'un plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité, dans le cadre du programme TECQ ;
- ❖ Réfection de la rue de la Station sur un tronçon de 885 mètres ;
- ❖ Réfection d'une section de la rue Talbot dans le secteur du parc industriel ;
- ❖ Enseigne en bordure de l'Autoroute 20 pour promouvoir le développement résidentiel ;
- ❖ Éclairage de rues – ajout de luminaires dans le développement : La Clé des champs II ;
- ❖ Révision du plan d'urbanisme de la municipalité ;
- ❖ Pavillon de service au Parc des Alliances – implantation d'un bâtiment à usage sanitaire ;
- ❖ Réalisation d'espaces de jeux, situé au Parc des Alliances, avec la collaboration et la participation financière du Club FADOQ Tournesol ;
- ❖ Panneau indicateur sur le terrain de baseball et admissible dans le cadre du Pacte rural III de la MRC de Lotbinière ;
- ❖ Travaux de réfection de la surface du terrain de tennis ;
- ❖ Acquisition d'une borne de recharge électrique dans le cadre d'une entente avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge public pour les véhicules électriques ;
- ❖ Refonte du site internet de la municipalité ;

- ❖ Réfection au sous-sol du bâtiment de la Chapelle pour l'aménagement d'une salle ;

Liste des contrats

En vertu d'une disposition de la loi, je vous présente la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$ conclue depuis le dernier rapport financier avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$:

- ❖ **AUTOMOBILES GUY BEAUDOIN INC.**
33 220\$ pour l'acquisition d'un véhicule pour le service des travaux publics ;
- ❖ **BÉTON LAURIER INC.**
43 576\$ pour divers travaux de réparation et d'entretien des réseaux de distribution de l'eau potable et réseau d'égout ainsi que pour des travaux de voirie ;
- ❖ **CONSTRUCTION LEMAY INC.**
71 508\$ pour les travaux d'implantation d'une entrée service sur la rue des Érables pour raccorder le bâtiment à usage sanitaire sur le terrain du Parc des Alliances ;
- ❖ **EXCAVATION STE-CROIX INC.**
228 572\$ pour les travaux de réfection de deux (2) sections de la rue Talbot incluant la pose de béton bitumineux ;
- ❖ **FERME PORCINE ALCO INC.**
91 405\$ pour les travaux de déneigement des rues et des bornes fontaines ;
- ❖ **SERVICE DE SAUVETEURS QN INC.**
35 792\$ pour services rendus afin de combler des postes de surveillant-sauveteur et moniteur de natation à la piscine lorsque des plages horaires ne peuvent être comblées par un employé ;

Traitement des élus

Je dois également faire mention dans le présent rapport de la rémunération et des allocations des dépenses des membres du conseil.

- ❖ Rémunération de base du maire pour ses fonctions générales : 12 023 \$;
- ❖ Rémunération de base du maire pour ses fonctions administratives : 27 400 \$;
- ❖ Rémunération de base des conseillers : 4 010 \$;
- ❖ La rémunération de base est diminuée de 2 % pour toute absence à une séance publique du conseil et pour chaque réunion du Comité d'études du conseil ;
- ❖ Allocation de dépenses du maire : 50 % de sa rémunération de base pour ses fonctions générales ;
- ❖ Allocation de dépenses des conseillers : 50 % de leur rémunération de base ;
- ❖ Rémunération additionnelle pour tout membre du conseil municipal : 30 \$ par réunion sur les comités municipaux sur lesquels il siège et 48 \$ par réunion sur les conseils d'administration des régies sur lesquels il siège ;
- ❖ La rémunération et l'allocation seront indexées chaque année selon le pourcentage du taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour la province de Québec selon Statistiques Canada ;
- ❖ Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions générales. Cette rémunération, correspondant à 90 % de la rémunération du maire, sera versée lorsque le maire sera absent ou ne pourra exercer ses fonctions générales pour plus de 14 jours consécutifs.

ANNÉE 2016 (Survol de l'année en cours)

Le 15 décembre 2015, le conseil adoptait le budget pour l'année 2016. Voici les principales activités et opérations réalisées cette année :

- ❖ Travaux de plans et devis pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux usées et du poste de pompage ;
- ❖ Poursuite des travaux pour le plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité, dans le cadre du programme TECQ ;
- ❖ Réfection et pavage de la rue Talbot sur deux (2) tronçons pour une longueur de 430 mètres ;
- ❖ Préparation de plans et devis pour la poursuite des travaux sur le boulevard Talbot ;
- ❖ Modifications cadastrales dans le développement : La Clé des champs II ;
- ❖ Étude préliminaire et préparation de plans et devis pour la mise à niveau du poste de pompage PP-4, situé au coin des rues de la Station et des Pins ;
- ❖ Travaux de pavage et bordure sur deux (2) sections de rues dans le Développement La Clé des champs II, phase I ;
- ❖ Travaux de réfection de plancher à la salle du haut au complexe récréatif et sportif ;
- ❖ Acquisition d'appareils pour le centre de conditionnement physique ;
- ❖ Remplacement de trois (3) filtres ainsi que le déshumidificateur de la piscine ;
- ❖ Acquisition d'une borne de recharge électrique rapide en partenariat avec Tim Horton, dans le cadre d'une entente avec Hydro-Québec, pour le déploiement de bornes de recharge public pour les véhicules électriques ;
- ❖ Implantation d'un système de gestion documentaire et archivage des documents municipaux ;

ANNÉE 2017

Compte de taxes

Le conseil municipal prépare actuellement le budget de l'année 2017. Suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation, il était prévu une hausse de 5% de la valeur moyenne de la taxe foncière. Toutefois, la municipalité a ajusté ses taux de taxe majoritairement à la baisse afin de limiter la hausse de la taxe foncière de l'ordre de 1.5% en moyenne.

Projets à venir

Voici les principaux projets qui devraient voir le jour en 2017 :

- ❖ Travaux d'infrastructures pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux usées et du poste de pompage ;
- ❖ Plans et devis des infrastructures nécessaires pour les rues jugées prioritaires dans le cadre du plan d'intervention et admissible à certains programmes de subvention ;
- ❖ Travaux de réfection du poste de pompage PP-4, situé au coin des rues de la Station et des Pins.
- ❖ Mandat de services professionnels en architecture pour la réalisation de plans et devis dans l'éventualité d'ériger une patinoire extérieure réfrigérée ainsi qu'un bâtiment de services ;
- ❖ Passerelle reliant le rue Jean XXIII et le Parc des Alliances ;
- ❖ Véhicule de type unité d'urgence pour le service d'incendie en commun ;

Pierrette Trépanier, maire